

QUE

Mercier, nouveau héros « pro vita »

MANIFESTATION Malgré l'intervention du chargé de cours de l'UCL, la « marche pour la vie » n'a pas attiré la grande foule

► Environ 1.500 militants « pro vie » ont défilé dans les rues de Bruxelles ce dimanche. ► Stéphane Mercier, chargé de cours à l'UCL, suspendu de ses fonctions après son plaidoyer anti-avortement, a été accueilli sous les applaudissements.

REPORTAGE

En approchant du Mont des Arts dimanche, vers 15 heures, les beats de la musique se font de plus en plus forts. Au diable les cantiques ou autres Ave Maria repris en chœur, les baffles installés par le jeune staff organisateur diffusent de grosses productions commerciales. À un tel niveau sonore que le septième ciel lui-même doit en profiter en cette après-midi ensoleillée. Car n'allez pas imaginer que la « Marche pour la Vie » ne rassemble qu'une ancienne génération de catholiques. Au contraire : les poussettes, comme autant de pains multipliés, révèlent la présence de nombreuses familles, tandis que des groupes de jeunes défilent, enthousiastes, aux côtés de leurs aînés. « Pro-Life Generation » proclament les T-shirts fièrement arborés par les jeunes organisateurs hyperactifs. Une marche qui permet de prendre la mesure de la frange catholique traditionaliste de Belgique. Les organisateurs évoquent 3.000 participants. La Police parle, elle, de 1.000 à 2.000 manifestants. On est donc encore (très) loin d'un mouvement comme la « Manif pour tous », en France, qui avait rassemblé plusieurs centaines de milliers de personnes. Les discours, par contre, re-

joignent bien la rhétorique « tradi » habituelle. « Nous défendons la vie, entame Bérénice, mère de sept enfants. On essaie de venir chaque année, même si nous avons une heure trente de route. Nous sommes convaincus que chaque embryon dans le ventre d'une mère est un être en devenir. » Pas de doute aux yeux de cette mère : l'avortement est bien un crime et il ne devrait pas être légal. L'IVG ne serait donc pas un droit de la femme ? « Au contraire, on lui enlève une liberté, assène Bérénice. Il en va de même pour la contraception. Avec les méthodes naturelles, l'homme est obligé de respecter davantage la femme. Si l'on formait les jeunes au respect dès le plus jeune âge, la question de l'avortement ne se poserait pas, puisque les jeunes filles ne tomberaient pas enceintes. » CQFD.

« Dieu, seul maître du corps de la femme »

Pour Maïté, autre militante, le droit de la femme à disposer de son corps n'existe tout simplement pas, puisque « ce n'est pas son corps » : « Le seul maître de son corps est celui qui le lui a donné : Dieu. » A ses côtés, Bernadette est particulièrement remontée. Cette mère de sept enfants, grand-mère de 23 petits-enfants et fille du fondateur du mouvement Pro Vita, Ghislain Van Houtte, marche « pour la vie » pour la première fois, alertée par « l'évolution des lois qui vont dans le mauvais sens ». Elle fait en ce sens référence aux propositions qui visent à sortir totalement l'IVG du code pénal. « On parle de femmes en détresse. Mais ces jeunes filles auraient dû y penser avant ! Qu'elles se tiennent un peu ! Il y a 50 ans, on se respectait jusqu'au mariage. Lorsqu'on estime qu'il faudrait sortir l'avortement du code pénal pour déculpabiliser les femmes, moi je dis : j'es-père de tout cœur qu'elles se

sentent éternellement coupables d'avorter ! »

Et puis il y a ces discours plus mystiques... Françoise a « subi un avortement », selon ses termes, il y a douze ans, « manipulée » par son conjoint de l'époque. Elle a pris conscience de son erreur en découvrant sur Internet une « image » de « Jésus, pleurant, avec un embryon dans les mains ». « Aujourd'hui, l'enfant que j'ai perdu est présent à mes côtés, grâce à ma foi et à mes prières, insiste Françoise, mère de trois enfants. Chaque être humain vient de la main de Dieu, les gens l'oublient... »

Dans le cortège qui s'ébranle jusqu'à la Place Poelaert, un gamin qui mâchouille un chapelet, des pancartes et des banderoles : « Un choix dans la souffrance n'est pas un choix libre », « Je suis femme depuis ma conception », « Défendre le faible, ça c'est fort ».

Devant le Palais de Justice, les militants déposent un à un leur rose blanche, distribuée une heure plus tôt, comme on garnirait d'une fleur la tombe d'un proche. Tous convergent vers l'apothéose de l'événement : la prise de parole de Stéphane Mercier. Nouveau martyr de la cause « pro vie », le chargé de cours de l'UCL est accueilli par une salve d'applaudissements, des « Bravo ! » fusant dans la foule. Le docteur en philosophie qui, dans un de ses cours a assimilé l'avortement à un « crime », « plus grave que le viol », ne s'est pas démonté. « Je suis ici en tant qu'être humain, en tant que philosophe et en tant que croyant, a-t-il entamé. Fier d'appartenir à une Eglise qui défend le droit à la vie pour les plus faibles. »

Mercier vise l'UCL

Dans son très court discours de cinq minutes, le professeur a ainsi estimé que la défense des « plus faibles » – comprenez l'être hu-

main dès sa conception, au stade d'embryon – est un discours qui devrait pouvoir être tenu sur la place publique, mais aussi dans les universités, a fortiori s'il s'agit d'une université catholique. Qu'il ne faut pas « être complice des œuvres des ténèbres ». Il ne s'est par ailleurs pas privé de piquer

l'UCL, qui insiste sur le fait qu'il est chargé de cours, remplaçant « pour la première année ». « Dès 2004, j'ai été assistant pendant six ans. Je suis diplômé comme docteur depuis 2010, j'ai été chercheur et chargé de cours depuis des années. »

Le philosophe n'a pas souhaité s'exprimer face à la presse. Si les manifestants n'abordent pas tous spontanément son cas, ils sont nombreux à estimer que l'UCL ne « mérite plus son "c" ». « L'université doit être cohérente », juge ainsi Bérénice. Michel Ghinz, philosophe émérite de la même université, fondateur de l'association « Action pour la famille », habitué de la marche, est clair : « Je suis catholique et au vu notamment des recherches sur les embryons que mène l'Université, l'UCL ne

mérite plus d'être reconnue comme catholique. » La réaction des autorités académiques au « cas Mercier » fait craindre à ce professeur l'émergence d'un « totalitarisme de la bienséance politiquement correcte ». Rien de moins. Même si ce philosophe ne valide pas, sur la forme, les propos de son ancien étudiant : « La comparaison avec le viol n'est pas très habile. J'ai donné cours à l'UCL pendant 40 ans, en tenant des positions éthiques assez fortes, mais je n'ai jamais eu d'ennuis. Mes discours étaient prudents... »

Alors que le cortège se disloque, les baffles se réveillent et, assourdissants, accompagnent les manifestants : « On va s'aimer, on va danser : Oui, c'est la vie. La la la la... » ■

ÉLODIE BLOGIE

nominations

L'université, entre règles et jeux de pouvoir

Quel est le point commun entre Jean Hindriks (économiste), Didier Reynders (ministre) et Stéphane Mercier (philosophe)? S'il n'est guère besoin de présenter les deux premiers, on rappellera que le troisième est cet enseignant de l'UCL qui a créé la polémique pour avoir tenu un discours anti-avortement à ses étudiants. Leur point commun donc? Ils enseignent à l'UCL mais si l'usage populaire leur confère un titre de professeur, ils ne peuvent pas tous s'en prévaloir. Le premier est professeur ordinaire, le second est maître de conférences invité et Stéphane Mercier est chargé de cours invité. Plongée dans un monde où se côtoient des enseignants répondant à une dizaine d'appellations différentes.

Il y a quelques décennies on enseignait à l'université au terme d'un parcours classique: quelques brillants éléments pouvaient poursuivre un doctorat, lequel devenait la voie royale pour devenir « professeur au cadre ». Avec le temps, l'accès à ces jobs en vue s'est complexifié. À première vue, le parcours est transparent: l'université publie annuellement les postes à pourvoir.

« Puis, explique Marc Lits, procureur à l'UCL, une commission opère une première sélection. Ce qui compte c'est le projet scientifique, la qualification internationale, les capacités pédagogiques, les publications... » Elle communique ensuite quelques noms à l'attention du conseil rectoral qui n'auditionne généralement que le premier classé avant de le désigner (ou pas).

Le professeur entre alors dans une période probatoire de 4 ans avant d'être confirmé. Il sera évalué au long de sa carrière, notamment par ses étudiants. « C'est une procédure très exigeante, sur les aspects scientifiques et pédagogiques. Les convictions personnelles, philosophiques ou religieuses n'entrent pas en ligne de compte ». Par contre, « il est évident qu'un professeur est tenu par le statut du personnel. Il s'engage notamment à respecter les valeurs de l'université et à ne pas tenir de propos qui porteraient atteinte à la notoriété de l'institution. »

Au terme de la procédure, l'heureux élu devient alors chargé de cours, professeur, professeur ordinaire ou extraordinaire... chacun de ces postes correspondant dans l'ordre aux promotions possibles.

Au-delà de règles publiées, une carrière académique est aussi intimement liée au nombre et à la quali-

té des doctorats, aux charges d'enseignement dans des universités prestigieuses, aux publications scientifiques et à la réputation des revues qui les accueillent... De quoi parfois briser bien des rêves de jeunes de doctorants et attiser des concurrences internes impitoyables quand il s'agit de gagner son premier job de chargé de cours ou d'obtenir une promotion. De quoi aussi plomber l'ambiance dans des institutions où les jeux de pouvoirs entre collègues et entre facultés comptent parfois davantage que les capacités pédagogiques.

A la table des invités

Si la progression dans le cadre constitue le fil rouge d'une carrière académique, on compte aussi dans les universités des centaines de professeurs dits « invités » ou « payés à l'heure ». Ils sont le plus souvent issus d'une institution amie ou d'un milieu professionnel en lien avec le cours donné. Ici aussi, l'université publie la liste des postes à pourvoir

mais la procédure est plus légère. « Après audition par une commission, le professeur est désigné par le doyen de la faculté sous le regard des autorités. Pas plus que pour les professeurs nommés au cadre, on n'indague sur la vie privée du candidat », explique Marc Lits. À l'UCL, les professeurs ainsi désignés – pour un contrat à durée déterminée – ont statut de « maître de conférences invité » (pour un extérieur sans thèse), de « chargé de cours invité » (pour un extérieur avec thèse) de « professeur invité » (pour un professeur d'une autre université ou un professeur UCL émérite qui poursuit une charge d'enseignement).

Stéphane Mercier est aujourd'hui « chargé de cours invité ». Rappelons que, vendredi, l'UCL a précisément suspendu ses cours jusqu'à nouvel ordre, qu'elle a entamé une procédure disciplinaire à son encontre et qu'elle se distance fermement de ses propos, précisant que « dans l'esprit de la loi dépenalisant l'avortement, elle respecte l'autonomie des femmes à poser ce choix, dans les circonstances précisées par le législateur ». ■

ÉRIC BURGRAFF

RÉCIDIVE

Propos homophobes

L'UCL n'en a pas fini avec les polémiques liées à son chargé de cours Stéphane Mercier. Dimanche, l'Assemblée générale des étudiants a répercuté

par communiqué l'indignation d'une dizaine de ses membres. Ils estiment que Stéphane Mercier a tenu des propos « homophobes et transphobes » dans un cours le 16 mars dernier: « Le professeur y définit la lutte contre les discriminations fondées sur le genre comme une "criminalisation d'un discours jugé déviant par l'idéologie genrée" ». Traitant du mariage pour tous, « il refuse de parler de "couples homosexuels", acceptant uniquement les mots "paires homosexuelles", et partant sur la comparaison hasardeuse entre l'homosexualité et l'inceste ». Réaction du procureur Marc List à l'UCL: « Nous allons joindre ces éléments nouveaux au dossier de procédure disciplinaire en cours. Nous le ferons dans le respect les règles du droit et du statut du personnel. »

RÉACTION

Le jeu d'équilibriste de l'Eglise

Tommy Scholtès, porte-parole de la Conférence épiscopale, se veut très nuancé. D'une part, il condamne les propos de Stéphane Mercier: « Les mots de Stéphane Mercier me paraissent caricaturaux. Le mot "meurtre" est trop fort: il suppose une violence, un acte commis en pleine conscience, avec une intention, et cela ne tient pas compte de la situation des personnes, souvent dans la plus grande détresse. » « De telles formules n'aident pas vraiment l'Eglise notamment dans le cadre de l'appel à la vie lancé par le Pape. » Car, d'autre part, le respect de la vie demeure évidemment au centre de la doctrine. « Mais le Pape en appelle aussi à la miséricorde: nous devons montrer de la compréhension, de la compassion. »

Le porte-parole des évêques belges joue la prudence également quand il s'agit de se prononcer sur la réaction de l'UCL: « L'UCL et les évêques de Belgique sont deux choses à la fois proches et différentes. Nous n'avons pas d'avis à donner sur ce que dit l'Université. » Il se distance également de la Marche pour la vie, rappelant qu'il s'agit bien d'une initiative privée, venant de catholiques, et non d'une initiative officielle.

E.B.L.